

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail:	info@rowe-oil.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	
E-mail:	sdb@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229  
 Asp. Tox. 1; H304  
 Skin Irrit. 2; H315  
 STOT SE 3; H336  
 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques  
 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



###### Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray**

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 2 de 12

P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants pertinents**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	25-<50 %
	927-510-4 01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	25-50 %
	921-024-6 01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
124-38-9	Gaz carbonique	2,5-<5 %
	204-696-9	
	Compressed gas; H280	
74-98-6	propane	2,5-5 %
	200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280	
106-97-8	butane	2,5-5 %
	203-448-7 601-004-00-0 01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1; H220	
75-28-5	isobutane	1-2,5 %
	200-857-2 601-004-00-0	
	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-49-0	927-510-4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	25-<50 %
		par inhalation: CL50 = >23,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2920 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5840 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray**

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 3 de 12

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 4 de 12

#### Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ventiler la zone concernée.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 5 de 12



#### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

##### Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	incolore	
Odeur:	Essence	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.	
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		>200 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		~ 0,689 g/cm³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray**

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 6 de 12

Caractéristiques des particules:

non applicable négligeable

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

**Information supplémentaire**

Organische Lösemittel: 96,5 % VOC (EU) 665,9 g/l

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	orale	DL50 mg/kg	>5840	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2920	Rat	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>23,3	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray**

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 7 de 12

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques; Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Autres informations**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	13,4	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,534	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
74-98-6	propane	2,36
106-97-8	butane	2,89
75-28-5	isobutane	2,8

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 8 de 12

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

160113 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); liquides de frein; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

160113 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); liquides de frein; déchet dangereux

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1950

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de** AÉROSOLS

**transport de l'ONU:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 2

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0  
 Catégorie de transport: 2  
 Code de restriction concernant les tunnels: D

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1950

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de** AÉROSOLS

**transport de l'ONU:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 9 de 12

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

2

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1950

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de**

AEROSOLS

**transport de l'ONU:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le**

2.1

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

63 190 277 327 344 381 959

Quantité limitée (LQ):

1000 mL

Quantité exceptée:

E0

EmS:

F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1950

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de**

AEROSOLS, FLAMMABLE

**transport de l'ONU:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le**

2.1

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y203

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203

IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 10 de 12

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses: HEPTANES

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz inflammables.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

Directive 2004/42/CE relative à COV 665,9 g/l

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III): Informations complémentaires: E2

##### **Information supplémentaire**

Directive aérosol (75/324/CEE).

##### **Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,14.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray**

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 11 de 12

**Abréviations et acronymes**

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosol

Compressed gas

Flam. Liq: Liquides inflammables

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et  
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC Bremsenreiniger-Spray**

Date de révision: 10.02.2024

Code du produit: 21164

Page 12 de 12

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aérosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*